

Dans le cadre de leurs activités, les services et établissements publics et/ou les services communication municipaux sont amenés à réaliser des captations visuelles à vocation pédagogique (photographies et vidéos) ou de promotion des activités de Service Public.

*Etant rappelé que le service auquel vous souhaitez adhérer correspond à l'exécution par la commune d'une mission de Service Public,*

## USAGER MINEUR

*Je soussigné(e)* NOM..... Prénom.....

Responsable légal de l'enfant NOM.....Prénom.....

**a) autorise le directeur de la structure et ses collaborateurs à prendre des photographies de l'enfant sur lequel/laquelle j'exerce l'autorité parentale et à le/la filmer dans le cadre de sa participation aux activités de la structure.**

**Oui** **Non**  
(Entourez votre réponse et barrez la mention inutile)

**b) autorise la commune de Déville lès Rouen à exploiter ces photographies, à titre gratuit, dans le cadre des opérations de communication de la ville sur ses missions de service public, tous supports confondus, y compris support immatériel (sites internet municipaux).**

**Oui** **Non**  
(Entourez votre réponse et barrez la mention inutile)

## USAGER MAJEUR

*Je soussigné(e)* NOM ..... Prénom.....

**a) autorise le directeur de la structure et ses collaborateurs à me prendre en photo et à me filmer dans le cadre de ma participation aux activités de la structure.**

**Oui** **Non**  
(Entourez votre réponse et barrez la mention inutile)

**b) autorise la commune de Déville lès Rouen à exploiter ces photographies, à titre gratuit, dans le cadre des opérations de communication de la ville sur ses missions de service public, tous supports confondus, y compris support immatériel (sites internet municipaux).**

**Oui** **Non**  
(Entourez votre réponse et barrez la mention inutile)

**La commune exclut toute exploitation de l'image d'un usager le représentant dans une attitude attentatoire à sa dignité. Toute exploitation de l'image d'un mineur identifiable en partie dénudé (en maillot de bain ou en couche culotte – un enfant en robe ou en débardeur et short n'étant pas considéré comme en partie dénudé) fera l'objet d'une demande d'autorisation spécifique préalable auprès de l'un de ses représentants légaux.**

**La capture et la diffusion d'images par d'autres usagers ou des tiers (parents, amis, journalistes, etc.) n'engage que leur propre responsabilité.**

Fait à :

Signature :

Le :